



Une « nétiquette », soit l'étiquette sur le Web (Net), définit les balises de la conversation en indiquant aux utilisateurs le type de contenu accepté ou non sur les plateformes. Elle encourage une conversation marquée par l'authenticité, la transparence, le respect, l'intégrité et la véracité.

La période de veille de la direction des communications est limitée aux heures d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Les utilisateurs qui souhaitent prendre part à la conversation sur les plateformes doivent respecter les règles suivantes :

- Tout contenu ou commentaire publié devra être en lien direct avec la municipalité de Saint Placide, ses services, activités et organismes;
- Un langage approprié et non offensant devra être utilisé;
- Éviter l'emploi abusif de lettres majuscules (considérer comme crier);
- Ne pas porter atteinte à un individu, groupe ou organisation;
- Aucune forme de discrimination ne sera tolérée;
- Aucun message publicitaire ou promotionnel n'est permis;
- Aucun message à caractère politique ou religieux.

La direction des communications se réserve le droit de supprimer tout commentaire ou publication jugée inappropriée. En outre, il est à noter que les commentaires et opinions figurant sur ces pages n'appartiennent qu'à leurs auteurs respectifs. Les points de vue exprimés sur ces pages ne reflètent pas nécessairement les opinions de la municipalité, sa direction ou ses employés.

ADMINISTRATEURS

La direction des communications est responsable de la gestion des médias sociaux officiels de la municipalité et est seule autorisée à publier des messages, images, hyperliens au nom de la municipalité. Les employés, bénévoles, organismes et partenaires agissent en leur nom personnel et n'engagent nullement la municipalité dans leurs propos.

La direction des communications recevra toutes les notifications lors d'ajout de commentaires, de questions, de messages, etc. Il sera de son ressort d'effectuer les suivis requis en conformité avec les politiques publiées sur les pages concernées.

LIGNE ÉDITORIALE

La direction des communications publiera au nom de la municipalité de Saint-Placide un contenu planifié, réfléchi et programmé afin d'assurer l'impact et l'efficacité recherchés. Aucun contenu de nature partisane n'y apparaîtra, la municipalité devant rester neutre dans ses opinions.

Les contenus, sujets d'actualité, activités ou événements, partagés sur les médias sociaux est à la discrétion de la direction des communications. Ceux-ci seront prioritairement organisés par la Municipalité de Saint-Placide, ses organismes locaux et paramunicipaux. En se gardant toutefois une réserve pour publier tout contenu d'intérêt pour son territoire, ses résidents, ses commerces et organismes.

HYPERLIENS

Les utilisateurs sont autorisés à publier des hyperliens à la seule condition qu'ils soient en lien avec les sujets abordés. La municipalité se réserve le droit de publier des hyperliens jugés intéressants, mais ne peut être tenue responsable du contenu extérieur à sa page.